

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce numéro comporte deux séances. La treizième séance est encartée entre les pages 3312 et 3313

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(12^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du lundi 9 octobre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ

1. Discussion d'une motion de censure (p. 3307).

MM. Robert Galley,
Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*),
Louis Piema.

M. Michel Rocard, Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 3316).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE LABBÉ,
vice-président**

La séance est ouverte à seize heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Pons et soixante-dix membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 dans le texte qui a été inséré en annexe au compte rendu de la première séance du mercredi 4 octobre 1989.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée au début de la première séance du jeudi 5 octobre.

La parole est à M. Robert Galley, premier orateur inscrit.

M. Robert Galley. Monsieur le Premier ministre, mercredi dernier, à cette tribune, et en application de l'article 49 de la Constitution, vous avez engagé la responsabilité de votre Gouvernement sur le projet de loi de programmation relatif à l'équipement de nos forces armées pour les années 1990-1993.

Ce faisant, au terme d'un débat de quelques heures, dont beaucoup d'entre nous pensent qu'il a été volontairement précipité...

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. Robert Galley. ... vous revenez de manière décisive sur la loi de programmation militaire présentée par André Giraud, au nom du Premier ministre Jacques Chirac.

En quelques mots, je voudrais revenir sur le contenu de cette loi, adoptée à la quasi-unanimité de cette assemblée puisque seuls les députés communistes ne l'avaient pas votée. Elle prévoyait un accroissement de nos investissements dans le domaine militaire pour rattraper les retards accumulés depuis plusieurs années, et notamment depuis 1981, date de l'arrivée des socialistes au pouvoir. Son objectif était de porter les dépenses françaises pour l'équipement de nos forces armées à 4 p. 100 du P.I.B. à la fin de la période, soit un peu moins que la Grande-Bretagne et un peu plus que la République fédérale d'Allemagne.

Les deux grands objectifs de cet effort de redressement étaient la modernisation de nos forces nucléaires avec la mise en service d'un nouveau système - je veux parler du missile

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante et onze signatures suivantes :

MM. Pons, Chirac, Labbé, Pasquini, Kaspercic, Bachelet, Raynal, Régis Perbet, Houssin, Reitzer, Chamard, Mme Bachelot, MM. Thomas, Valleix, Jonemann, Ueberschlag, Léonard, Raoult, Legras, Mancel, Lepercq, Auberger, Marcus, Balkany, Berthol, Dubernard, Gorse, Toubon, Baumel, Ollier, Couveinhes, Bourg-Broc, Charié, Dehaine, Cousin, Masdeu-Arus, Vachet, Julia, Mmes Nicole Catala, Sauvaigo, MM. Nungesser, Bernard Debré, Mme Alliot-Marie, MM. Limouzy, Xavier Deniau, Mme Hubert, MM. Poujade, Drut, Mazeaud, de Broissia, Ballardur, Serge Charles, André, Jean-Louis Masson, Schreiner (*Bas-Rhin*), Couve, Demange, Goasduff, Grussenmeyer, Lucien Richard, Dominique Perben, Borotra, Jean de Gaulle, de Gastines, Juppé, Boyon, Terrot, Péricard, Robert-André Vivien, Bergelin et Fillon.

mobile sol-sol S4 - et la modernisation de nos forces conventionnelles pour porter le niveau technique de leur matériel à celui des meilleures forces du Pacte de Varsovie, telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Cette loi ne réglait pas tous les problèmes et laissait notamment en suspens des questions fondamentales comme l'avenir du service national ou la revalorisation de la condition militaire, dont nous avons pu, cet été, nous rendre compte combien elle apparaissait nécessaire.

Mais après un grand débat, précédé par une large concertation au plus haut niveau et des travaux préparatoires approfondis menés sous l'autorité scrupuleuse du ministre de la défense de l'époque, particulièrement compétent, elle avait été qualifiée par vous-même, monsieur le Premier ministre, de « loi cohérente, réaliste et raisonnable ». Ces qualificatifs étaient si justifiés que le groupe socialiste l'avait votée et qu'ainsi avait été mis en évidence un consensus national sur la défense, particulièrement spectaculaire et de nature à renforcer la position de la France comme son autorité sur la scène internationale, et ainsi de contribuer à la paix.

Ce consensus auquel nous tenions tant, dans cette période incertaine que connaît le monde, vous venez, monsieur le Premier ministre, de le saccager.

Nous disposions d'une loi d'équipement militaire ambitieuse, au service d'une politique de défense claire et volontariste, soutenue par la grande majorité du pays. Chacun espérait qu'une telle loi, votée dans des conditions entraînant l'adhésion de la quasi-totalité de la représentation parlementaire, mettrait notre pays à l'abri d'une polémique très dommageable sur un sujet aussi grave et ferait cesser la pratique détestable qui consiste, toutes les trois années, à modifier la programmation dans ce domaine si sensible et qui exige tant de continuité dans l'effort.

Ce projet réduit les dépenses d'équipement de plus de 20 milliards pour les années 1990 et 1991 et de 48 milliards sur la période 1990-1993, hors fonds de concours. Il ne s'agit donc pas, contrairement à ce que vous avanciez, monsieur le ministre de la défense, d'une simple actualisation de 1986, justifiée par l'évolution de la menace ou imposée par l'état de l'économie, mais, avec près de 11 p. 100 de crédits de paiement en moins sur la période, d'un bouleversement considérable du dispositif global de défense tel qu'il avait été prévu et programmé.

Les conséquences de cette diminution sont en effet considérables, comme l'a montré ici même François Fillon.

Il faut que le pays sache que, pour la première fois depuis vingt ans, le nombre de nos avions de combat va tomber de 450 à 400.

Il faut que chacun sache qu'au moment où la rapidité d'intervention des forces apparaît comme aussi essentielle que leur capacité technique, la mobilité de la F.A.R. se trouve compromise par l'abandon du programme Santal et sa crédibilité diminuée par l'abandon de 2380 de ses véhicules légers.

Il faut que les Français sachent que d'importantes réductions de commandes vont toucher le char Leclerc, le Mirage 2000 et le Bréguet Atlantique, pour ne prendre que quelques exemples. Tous les programmes majeurs se trouvent retardés : le porte-avions nucléaire de deux ans et demi, le Roland de deux ans, les frégates anti-aériennes de plus de deux ans. Il n'est pas jusqu'au nouveau sous-marin nucléaire lanceur d'engins qui, sous prétexte d'encombrement de l'arsenal, ne soit lui aussi retardé.

Il faut que notre pays sache que délibérément, avec l'abandon de la composante terrestre mobile, nous nous trouvons à terme privés d'un élément essentiel de notre dissuasion. Vous le savez bien, la précision des armes, quelques dizaines de mètres à 3 000 kilomètres par le guidage final, rend nos missiles du plateau d'Albion de plus en plus vulnérables à une destruction surprise. Le refus délibéré de retenir le principe d'une mobilité de nos armes nucléaires sol-sol nous prive à terme d'un élément de sécurité fondamental en faisant reposer notre dissuasion sur la seule composante océanique, les sous-marins nucléaires. Ainsi, la modernisation de nos forces nucléaires, c'est-à-dire la base de notre dissuasion, se trouve compromise. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

L'absence de crédits pour la composante terrestre S4 et le missile M5 risque de mettre la France dans une situation très difficile lorsque, une fois signés les accords Start sur la réduction des missiles à longue portée, les Soviétiques essaieront de nous entraîner dans la négociation.

Comment, dans ces conditions, peut-on présenter ce projet de loi de programmation comme un simple ajustement en prétendant qu'aucun des programmes majeurs n'est touché ? *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Y avait-il des raisons pour réviser à la baisse cette loi de programmation militaire ?

Certes, la situation politique générale de l'Europe évolue rapidement et nous devons nous en féliciter. Les valeurs de liberté, si chères à notre monde occidental, sont en train de déferler sur l'Europe de l'Est de manière irrésistible. La faillite du marxisme en matière économique devient tellement flagrante aux yeux du monde que des transformations, que chacun espère irréversibles, sont à l'heure où nous parlons en train de bouleverser les satellites de l'Union soviétique et sans doute aussi le grand empire communiste lui-même.

Les relations Est-Ouest connaissent depuis 1987 une évolution favorable due pour l'essentiel à un revirement de la diplomatie soviétique sous l'impulsion de M. Gorbatchev. Les négociations sur la réduction des armements stratégiques, singulièrement en Europe, ont abouti à une diminution des tensions sur notre continent. Mais, parallèlement, elles ont indiqué très clairement le nouvel objectif, c'est-à-dire la dénucléarisation du continent européen en vue de saper la dissuasion nucléaire ; la France est au premier rang visée par une telle perspective.

Entendons-nous bien : l'approfondissement des négociations de désarmement ne peut que nous réjouir. Qu'il s'agisse des négociations sur les armes chimiques ou des perspectives de négociations sur les dispositifs conventionnels d'attaque surprise, tout cela va dans le bon sens, mais exige de notre part attention et vigilance.

Notre pays reste comme hier confronté à une série de menaces dont la plus importante est que la posture offensive des forces du Pacte de Varsovie n'a pas encore disparu. Le déséquilibre entre les forces conventionnelles de part et d'autre du rideau de fer est toujours aussi écrasant au profit des pays de l'Est. Subjugués par le discours, dont il faut reconnaître qu'il tranche avec ceux du passé, nos populations occidentales ont tendance à oublier cette menace qui pèse sur l'Europe depuis plus de trente années.

La perestroïka est-elle irréversible ? Nul ne le sait et les difficultés de tous ordres, à commencer par la situation économique plus dégradée que jamais de l'Union soviétique, ont tout lieu de nous inciter à la prudence. Les retournements d'une extrême brutalité comme celui qui a suivi le printemps de Prague, ou celui qui, au printemps dernier, a vu s'effondrer sous les chenilles des chars chinois l'espoir d'une jeunesse, sont là pour l'attester. Qui peut nous assurer qu'un tel retournement est impossible dans cet empire soviétique durement secoué par la montée des nationalités ? Etes-vous persuadé que les buts de la politique étrangère de l'Union soviétique aient le moins du monde changé ?

En outre, de nouvelles menaces plus diffuses sont apparues dans le monde : violence du terrorisme auquel notre pays semblait devoir échapper mais que l'effroyable drame de l'U.T.A. vient de nous rappeler, intensité accrue des conflits régionaux, souvent attisés par l'extrémisme religieux dont l'ampleur devient très préoccupante.

Rien, je dis bien rien, dans la situation internationale ne pouvait justifier un tel bouleversement à la baisse des moyens que nous avait donnés la loi de programmation de 1987. D'ailleurs vous-même, monsieur le ministre de la

défense, prenant l'exemple des années 30 et de l'incurie des gouvernements de l'époque, l'avez ici même reconnu. Je vous cite : « Si à court et moyen termes les facteurs d'apaisement sont nombreux, à long terme les facteurs d'incertitude demeurent ».

Alors, pourquoi une telle incohérence entre la situation telle que vous la décrivez et les propositions que vous nous faites de réductions si décisives de notre capacité à terme de dissuasion et d'intervention ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Serait-ce pour des raisons d'économie générale, comme le prévoyait prudemment l'article V de la loi de programmation du gouvernement de Jacques Chirac ? Est-ce que la conjoncture économique est moins bonne que celle imaginée à l'époque ? Vous savez bien qu'il n'en est rien. Les hypothèses de croissance qui avaient servi de base étaient de l'ordre de 2,6 p. 100. Elles sont aujourd'hui de 3,5 p. 100. En 1990, votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, va bénéficier d'environ 170 milliards de recettes fiscales supplémentaires. Respecter les engagements que nous avons pris devant le pays tous ensemble voici trois ans n'aurait coûté qu'une dizaine de milliards. La disparité des chiffres est en elle-même trop éloquente pour que nous puissions trouver là une raison valable de votre décision.

Serait-ce pour des raisons de cohésion européenne, ce qui serait respectable à un moment où se bâtit l'Europe sur le plan économique et financier ? Certainement pas. Ni la République fédérale, ni la Grande-Bretagne, ni l'Italie ne relâchent le moins du monde leur effort de défense. Bien plutôt, au moment où plus que jamais se profile, à travers les accords de dénucléarisation entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., un appréciable retrait américain, une prise de conscience apparaît clairement, une évidence se fait jour : l'Europe devra demain assumer une part plus importante de sa défense, ce que contredit le programme drastique de réduction que vous nous proposez. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Serait-ce enfin pour préparer dans de meilleures conditions les négociations à venir sur le désarmement ? En fait, il n'en est rien. Il est évident que les Soviétiques ont été contraints d'entrer dans le processus de réduction des armements par suite d'une situation économique catastrophique qui, année après année, voyait se creuser le niveau de vie de leurs populations par rapport à celui des populations occidentales. Le nucléaire est un fait incontournable qui a bloqué la politique d'expansion soviétique en Europe et la fermeté des Alliés, à commencer par celle de la France, a contraint les Soviétiques à négocier, comme ce fut le cas pour les missiles européens.

Face à une telle situation, votre Gouvernement aurait pu nous proposer un projet de loi qui réponde aux questions soulevées par cette nouvelle situation internationale. Il aurait pu le faire en accordant la priorité à la force de dissuasion nucléaire, puisque ce sont ces armes qui forcent les deux Supergrands à négocier. Il aurait pu nous placer sur le plan conventionnel dans une position de négociation forte.

Or le projet qui nous est proposé place à l'inverse la France dans une position délibérée de faiblesse à l'égard de cette future négociation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

La modernisation des armes nucléaires est ralentie, les étapes décisives en sont retardées et la part même du nucléaire dans le budget se trouve diminuée.

M. Jacques Baumel. C'est exact !

M. Robert Galley. Quant au missile S4, composante essentielle de la défense de l'Europe, contribution majeure de la France à la sécurité de notre continent, il est purement et simplement annulé alors que personne ne nous a rien demandé.

M. Jacques Baumel et M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Robert Galley. Sur les armements conventionnels, le Gouvernement prend aussi une position absolument contraire à l'intérêt de la France dans le cadre de la négociation qui risque de s'engager. Prenons un exemple : en diminuant de 15 p. 100 à moyen terme le nombre des avions de combat que nous sommes susceptibles d'engager, nous serons contraints, dans un an, soit de refuser toute réduction sur ce point, c'est-à-dire de bloquer la négociation, soit d'aller au-

dela de l'effort que vous nous proposez, c'est-à-dire de descendre en dessous du seuil de suffisance que vous venez vous-même de fixer.

Alors pourquoi cette loi ? Pourquoi, monsieur le Premier ministre, vous engagez-vous dans une pareille impasse, alors que vous savez bien que, dans la ligne de pensée du général de Gaulle, auquel vous vous référez si souvent, la France a une position centrale de sécurité en Europe ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Face aux possibilités d'évolution de l'Europe centrale, au vu de tout ce qui se passe aujourd'hui en Allemagne, il est clair que l'existence d'une force nucléaire indépendante française jouera un rôle essentiel sur la stabilité des structures européennes. Opérer des coupes décisives dans nos programmes, c'est non seulement affaiblir notre position en soi, mais aussi encourager chez nos voisins les efforts de ceux, fort nombreux, hélas ! qui professent un pacifisme bélant et sont les partisans d'une politique de renoncement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Alors, pourquoi, monsieur le Premier ministre, tourner si délibérément le dos à cette responsabilité de la France ? En ce qui me concerne, je ne veux pas croire que ce soit pour des raisons idéologiques et que vous retourniez à vos vieux démons du programme commun de 1972. Je n'ose pas imaginer non plus que ce soit par démagogie, pour flatter un sentiment de plus en plus répandu par vous, que la défense n'est pas prioritaire dans un monde en pleine mutation.

« L'histoire enseigne que les gouvernements qui n'attachent pas une importance prioritaire aux questions militaires conduisent à terme leurs pays à leur propre perte », disait Lénine.

Voilà les éléments essentiels de l'analyse que le groupe du R.P.R. a faite de votre projet. Celui-ci ne témoigne pas d'une réflexion en profondeur sur les conséquences militaires de nouvelles données diplomatiques, de l'évolution de l'équilibre des forces en Europe. Il n'est qu'un exercice de rabotage des crédits de défense sur presque tous les chapitres et de l'organisation de retards sur des facteurs essentiels de notre défense.

Ne soyez donc pas étonnés que les orateurs de l'opposition aient porté des jugements si sévères sur votre projet de loi. La loi de 1987 établie après de longues études sous l'autorité d'André Giraud et de Jacques Chirac était un modèle de cohérence et de pondération.

M. Bernard Pons. C'est vrai !

M. Robert Galley. C'est d'ailleurs sans doute la raison pour laquelle le groupe socialiste l'a votée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Celle que vous nous proposez détruit cette cohérence sans qu'apparaissent clairement aux yeux du Parlement les raisons qui ont justifié vos choix, vos priorités, vos hésitations et, je l'espère, vos regrets.

En utilisant la procédure de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, vous allez à l'encontre de ce consensus national réalisé à l'occasion du vote de la loi de 1987 et dont nous nous étions tous félicités.

Si nous n'avions pas déposé cette motion de censure, seul outil de procédure qui nous soit laissé pour marquer l'opposition que nous inspire ce projet, vous auriez sans doute laissé croire aux Français soit que nous étions d'accord avec vous, soit que nous étions résignés. Eh bien, n'y comptez pas ! Les gaullistes ne se résignent jamais lorsqu'il s'agit de la sécurité de la France et des moyens de son indépendance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il peut survenir des circonstances où cette détermination nous entraîne à un exercice solidaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Hollande. Ça vous va bien !

M. Robert Galley. Cela n'est pas de nature à changer la fermeté de nos convictions, d'autant que l'histoire nous a montré - est-il besoin d'être plus précis ? - qu'au bout du compte chacun finit par nous rejoindre. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, je me trouve dans une situation curieuse : nous sommes ici pour débattre d'une motion de censure portant sur les problèmes de défense mais, de toute évidence, les esprits de ce côté-là de l'hémicycle sont ailleurs.

M. François Fillon. Mieux vaut avoir l'esprit ailleurs que pas d'esprit du tout !

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). Cette motion de censure a un prétexte : la défense. Cette motion de censure a une réalité : les querelles internes de l'opposition. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous avons un peu l'impression d'être des invités de passage auxquels une famille impose des querelles qui ne les intéressent pas.

M. François Fillon. Le niveau baisse !

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). C'est le fond du problème !

M. Pierre Mazeaud. Il est question de défense, de programmation militaire ! Parlez du fond !

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). Il ne s'agit pas seulement de cela, mais nous allons y arriver. Parlons donc du fond !

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Ça vaut mieux !

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). Je ne parle pas de votre situation : je parle du fond des questions de défense.

M. Arnaud Loperq. Votre fonds de commerce est en baisse !

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). En ce qui concerne le texte de cette motion de censure, l'évidence est qu'il a été écrit un peu rapidement, sur un coin de table, et que donc les esprits n'y étaient pas. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il suffit, pour s'en convaincre, de prendre un par un les considérants de ce texte.

On mentionne d'abord la « rupture avec l'économie générale » de la loi précédente. Or c'est totalement faux, et chacun le sait.

M. Pierre Mazeaud. Pas « chacun » !

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). Le projet d'actualisation, en matière de doctrine et de missions, au niveau des principes, ...

M. François Fillon. On ne fait pas la guerre avec des principes !

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). ... s'inscrit dans la droite ligne de la loi de programmation précédente, avec des moyens modernisés.

On lit également dans les considérants de cette motion de censure : « nombreuses impasses, notamment dans le domaine des armes nucléaires stratégiques ».

Mes chers collègues, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas sérieux !

Quand on sait que, sur la période considérée, le nombre de S.N.L.E. équipés de missiles M4 opérationnels passera de deux à cinq et que le nombre de têtes sera six fois plus important que dans les S.N.L.E. précédents, ...

M. Louis Pierno. C'est vrai, ça !

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). ... et je ne fais pas la multiplication, comment peut-on soutenir que les moyens stratégiques sont à la baisse ?

Quant à la prévision de mise en place du missile M5, il n'y aura que douze ans qui sépareront les deux générations. Jamais la période de renouvellement de génération n'aura été aussi courte...

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). ... et les gardiens du dogme devraient s'en réjouir.

S'agissant du préstratégique, là non plus, les arguments invoqués ne sont pas sérieux !

Pendant la période, nos armées se verront équipées de deux systèmes Hadès - 1,5 exactement -, c'est-à-dire trente-sept lanceurs de plus. Si c'est cela le renoncement au préstratégique, je veux bien...

M. Jacques Baumel. Et le S 4 ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Je vais y venir...

Pour l'A.S.M.P., la dotation actuelle sera augmentée de 30 p. 100. Est-ce cela le refus de la doctrine de dissuasion, est-ce cela le repli ?

Vous parlez effectivement, monsieur Baumel, dans les considérants de la motion de censure, du S 4. Mais il est prévu dans notre loi que le S 4 nouveau puisse être mis en place en l'an 2000. Or c'est très exactement - je dis bien : très exactement - ce que prévoyait la loi précédente.

Donc, là encore, il y a continuité.

Vous dénoncez par ailleurs la réduction des capacités de défense conventionnelle de la France. Mes chers collègues, là non plus, ce n'est pas sérieux !

M. Pierre Mazeaud. Et si vous changiez de terme !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Je dis que ce n'est pas sérieux parce que ce n'est pas sérieux.

Les 155 tractés seront remplacés par 60 batteries de L.R.M. à douze missiles chacun. Y-a-t-il là une réduction de la garde en ce qui concerne le conventionnel et notre présence dans l'Alliance ?

M. François Fillon. Quel manque d'élévation !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Vous auriez pu prendre la parole vous-même !

M. Robert-André Vivien. Vous n'y connaissez rien ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. François Hollande. C'est vous qui n'y connaissez rien, monsieur Vivien !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Quant aux AMX 30, leur remplacement par 210 Leclerc en cours de construction pendant la période est prévu.

Je mentionnerai également le renforcement de la lutte anti-chars et antihélicoptères de nuit.

M. Robert-André Vivien. C'est à ras de terre !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Je réponds à l'orateur précédent, qui a été très précis. Je reprends sa liste, point par point.

M. Alain Bonnet. Vivien ne veut pas écouter !

M. Robert-André Vivien. Taisez-vous !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Je mentionnerai aussi, s'agissant des avions, la mise au point de l'A.C.T. et de l'A.C.M., que vous-même aviez souhaitée.

Les considérants de la motion de censure ne sont pas sérieux.

M. Pierre Mazeaud. Encore ce mot ! Changez-en ! Je peux vous apporter le *Entré* !

M. Robert-André Vivien. Ce discours est très mauvais !

M. Jean Le Garrec. Vivien, c'est le diplodocus de la politique !

M. François Hollande. Nul n'est parfait !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Dans le septième considérant, il est question d'un « exercice administratif de réduction des crédits militaires dénué de tout dessein ». Mais y a-t-il une modification de doctrine ? Sur quel cercle en voyez-vous une ? Quelles sont vos propositions de modification de doctrine, si vous en avez ?

M. Pierre Mazeaud. Le respect de la loi de programmation de 1987 ! Voilà notre proposition !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Où sont vos grands desseins, où sont vos amendements ? Pas un seul amendement au projet de loi de programmation n'a été déposé par le groupe du R.P.R. ! (« Très juste » ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. François Fillon. A-t-il lu l'article 49-3 de la Constitution ? Le débat a été interrompu !

M. Pierre Mazeaud. Il ne connaît rien à la Constitution ! Qu'il retourne à l'école !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Pas un seul amendement prévoyant des dépenses supplémentaires ! Combien d'impôts supplémentaires proposez-vous pour l'augmentation des dépenses ? Et je pourrais continuer ainsi de suite.

La réalité en cette affaire, c'est que l'absence de propositions fait qu'aujourd'hui le R.P.R. n'a plus de pensée en matière de défense.

M. François Hollande. Vous êtes seuls ! Même vos amis ne sont pas là !

M. Eric Raoult. Nous n'en avons pas besoin !

M. Hubert Falco. L'U.D.F. est là ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas le meilleur qui vient d'arriver !

M. François Hollande. Vous avez choisi le pire !

M. Pierre Mazeaud. Et vous, combien êtes-vous pour écouter le Premier ministre ?

M. le président. Mes chers collègues, n'engagez pas de débat, je vous en prie. Ecoutez M. Boucheron, à gauche comme à droite !

M. Robert-André Vivien. M. Mazeaud ne dit rien, et on le provoque ! C'est scandaleux !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). La censure est le constat de la fin du consensus, mais cette fin de consensus est interne à l'opposition d'aujourd'hui.

La France est assurée aujourd'hui d'une défense suffisante et crédible.

Il n'est pas raisonnable de refuser le principe même des économies dans le domaine militaire, parce que la défense d'un pays, comme sa posture internationale, est globale, et vous le savez. La bataille économique sera de plus en plus dure et il nous faut être assis sur ce trépied que forment une économie solide, une monnaie forte et une défense crédible. Il faut équilibrer les efforts sur ces trois axes.

Bref, nous considérons avoir fait, avec la nouvelle loi de programmation militaire, un travail sérieux qui prend en compte les préoccupations quotidiennes des Français, ainsi que l'intérêt du pays.

M. Didier Julia. C'est plutôt un mauvais coup pour le pays ! Vous vous en apercevrez plus tard !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Cela dit, votre motion de censure fait apparaître une situation politiquement intéressante. En effet, il existe aujourd'hui un fait nouveau en matière de défense dans ce pays : deux partis politiques se sont isolés. D'abord, le parti communiste - mais cela ne date pas d'hier -, qui considère que nous en faisons toujours trop ...

M. Eric Raoult. Les patriotes ensemble !

M. Pierre Mazeaud. Attention, les prochaines élections vont être dures !

M. Jean Le Garrec. Taisez-vous ! C'est indécent !

M. Robert-André Vivien. De quoi parle-t-on ? Du militaire ou du politique ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Au moins, nous pouvons dire que le parti communiste est égal à lui-même, bien que nous critiquions les nombreuses contradictions de sa position.

M. Jacques Baumel. Ce sont vos alliés électoraux, ne l'oubliez pas ! Ils vous apportent leurs voix !

M. Pierre Mazeaud. C'est toujours la lutte des classes ! Tout ce que vous dites figurera au *Journal officiel* ! Prenez garde !

M. Robert Montdargent. Etre fidèle à soi-même est une question d'honneur !

M. le président. Laissez parler M. Boucheron !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Je vous demanderai de respecter l'autorité du président de séance !

M. François Hollande. Un peu de discipline militaire !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Le second parti politique qui s'est isolé est bien évidemment aujourd'hui le R.P.R., qui considère que nous ne faisons jamais assez ...

M. Hubert Falco. Le R.P.R. n'est pas isolé : nous sommes à ses côtés !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). ... et qui s'isole en matière de défense, comme dans les autres domaines, en essayant de créer un état de guerre politique permanent, sous n'importe quel prétexte.

M. Alain Bonnet. Voilà la vérité !

M. Pierre Mazeaud. Et au sein du parti socialiste, les choses vont aussi bien que cela ?

M. Jean Le Garrec. C'est la meilleure !

M. Alain Bonnet. Occupez-vous de vos affaires !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Oui, occupez-vous de vos affaires, vous avez assez à faire comme ça !

En ce qui concerne le débat, celui de la programmation, je relèverai les propos de M. Paecht - au moins, respectez M. Paecht ! - prononcés au nom de l'U.D.F. : « A mes yeux, le consensus franco-français n'est pas rompu pour autant. Il y a toujours accord sur le concept, sur la doctrine, malgré mes inquiétudes. »

Lors de son passage à *L'Heure de vérité* au début de l'année, M. Méhaignerie, en réponse à M. Lescene, qui lui demandait : « Pensez-vous que le budget de la défense nationale pourra encore longtemps rester aussi élevé qu'il l'est actuellement ? », déclara : « ... je crois que s'il y a des choix de baisse de l'impôt, l'ensemble des services, en dehors de l'éducation, doivent y participer, y compris, donc, la défense. »

M. Arnaud Lapercq. On ne baisse pas les impôts : on les augmente !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Et M. Bouvard, au nom de l'U.D.C., de déclarer : « Une réduction des crédits n'est pas condamnable a priori. »

Il y a donc rupture du consensus au sein même de l'opposition.

M. Jean Le Garrec. C'est évident !

M. Robert-André Vivien. Occupez-vous de vos affaires !

M. Pierre Mazeaud. Mais qu'est-ce que cela veut dire ?

Mme Françoise de Panafieu. Balayez d'abord devant votre porte !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Aujourd'hui, il y a une force centrale sur ce débat en France. On trouve, d'un côté, ceux qui acceptent de réduire la croissance des crédits militaires et qui discutent sur la répartition des choses et, de l'autre, ceux qui soit refusent une certaine croissance, soit prônent le surarmement et s'excluent du débat.

M. Pierre Mazeaud. Et Jospin-Fabius ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). En conclusion, mes chers collègues, je dirai que je ne sais pas où se terminera votre descente aux enfers. Mais, je vous en prie, ne nous mêlez pas à vos querelles et, surtout, n'y mêlez pas la défense de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas sérieux ! Et vos amis ici présents ne sont pas nombreux pour vous applaudir !

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, les arguments avancés à l'appui de la présente motion de censure sont inacceptables. C'est à un véritable plaidoyer militaire que nous avons assisté. Quels termes pourraient en effet mieux convenir pour désigner des propos qui, faisant fi des progrès incontestables du désarmement, ne tenant pas compte

de l'effort intolérable que représente pour le pays la forte croissance des dépenses d'équipement militaire ces dernières années, tendent non seulement à contribuer à gonfler ces dépenses, mais aussi à le faire à un rythme maximum.

Alors que les pays de l'O.T.A.N., ceux du pacte de Varsovie réduisent de plusieurs points leurs budgets militaires, la France, elle, déciderait la poursuite de la croissance des dépenses d'équipement militaire au taux exorbitant de 6 p. 100 l'an, indépendamment de l'inflation.

M. Charles Ehrmann. En U.R.S.S., le budget militaire représente 7 p. 100 du P.N.B. Il ne faut pas l'oublier !

M. Louis Pierna. Nous sommes en France.

Aux 281 milliards de francs qu'elle a déjà consacrés à ces dépenses depuis 1987 il faudrait encore ajouter près de 480 milliards durant les quatre années à venir, soit plus du tiers du budget annuel de l'Etat ?

Alors que tant de besoins sociaux sont insatisfaits, alors que tout doit être fait pour développer l'emploi, la France continuerait d'augmenter ses dépenses d'équipement militaire trois fois plus rapidement que le rythme d'augmentation de la richesse nationale ? Rien dans la situation internationale ne vient justifier une telle inflation de ces dépenses d'équipement.

Lors de l'examen de la précédente loi de programmation, à l'époque de la cohabitation, M. Giraud, alors ministre de la défense, avait, pour expliquer l'essor sans précédent des crédits et le caractère très ambitieux des programmes, déclaré que jamais la situation en Europe n'avait recélé plus de dangers depuis la seconde guerre mondiale. Les conflits qui déchiraient plusieurs régions de la planète avaient aussi été évoqués à ce propos. Le moins que l'on puisse dire est que les événements ont rapidement confirmé l'inanité totale de ces arguments et donné raison à ceux qui les contestaient et qui ont refusé de voter la programmation 1987-1991.

Est-il besoin de revenir sur leur chronologie ? Rappelons seulement que d'immenses progrès, au contraire, ont été accomplis, en matière de désarmement nucléaire aussi bien que conventionnel. Que, si beaucoup reste à faire dans ce domaine, le principe du règlement politique, pacifique des conflits régionaux a commencé de s'imposer. Ces derniers jours encore, des pas extrêmement importants ont été accomplis avec la rencontre Baker-Chevardnadze, avec les propositions américaines et soviétiques sur l'arme chimique.

Mais les défenseurs de la motion de censure se comportent comme si tous ces événements ne s'étaient pas produits. Ils n'ont tiré aucun enseignement de l'évolution du climat international, du décalage de plus en plus criant entre les options militaires françaises et les réalités. N'ant ces dernières, ils sont aujourd'hui prêts à porter l'investissement de l'Etat dans les arsenaux nucléaires, neutroniques, chimiques, à un niveau bien supérieur encore.

Ce jusqu'au-boutisme dans le surarmement est parfaitement étranger aux besoins réels de la défense nationale.

Il en est ainsi, tout d'abord, parce qu'il tourne le dos à une exigence fondamentale pour notre sécurité et qui est en même temps une dimension essentielle d'une politique de défense digne de ce nom : la recherche du désarmement. Ignorer le processus de désarmement en cours, se prononcer pour une accélération de l'accumulation de forces nucléaires dans le contexte actuel, comme le font les auteurs de la motion, n'est pas seulement inopportun, mais aussi dangereux pour la sécurité du pays. Une telle démarche ne peut, en effet, que contribuer à ralentir les négociations en cours, à décourager les initiatives de destruction d'armements et de diminution des budgets militaires en Europe. Elle peut favoriser un regain des tensions.

Ensuite, ce violent parti-pris en faveur de la course aux armements tourne le dos aux besoins de la défense nationale parce qu'il a pour corollaire l'intégration de la France dans le dispositif militaire et la stratégie de l'O.T.A.N. Le développement exponentiel de la puissance de feu nucléaire qui accompagnerait la mise en œuvre de tous les programmes que les acteurs de la motion soutiennent marquerait la fin du concept de suffisance sur lequel la stratégie française est, en principe, appuyée. Le poids très lourd qu'acquerraient les armes dites préstratégiques dans la panoplie nucléaire française, avec l'installation rapide de 120 missiles sol-sol Hadès et de 75 missiles A.S.M.P. contenant chacun des ogives thermonucléaires pouvant atteindre 200 à 300 kilotonnes, mettrait

un terme définitif au principe, déjà ébréché, de la dissuasion. Avec cette course aux armements la France s'installerait nécessairement dans la perspective de guerre possible en Europe qui est au cœur de la stratégie otanienne définie à Washington. Elle adopterait immanquablement sa doctrine de riposte graduée qui implique, notamment, un recours aux armes nucléaires dans le cadre d'une bataille classique. Ses forces, y compris nucléaires, pourraient, dès lors, être engagées automatiquement dans un conflit se déroulant hors du territoire national.

MM. Chirac et Giraud, lorsqu'ils étaient au Gouvernement, n'avaient pas fait mystère des orientations qui guidaient leur politique de défense. Ils avaient clairement indiqué qu'il leur paraissait urgent d'œuvrer au rapprochement de la stratégie de dissuasion de la France et de celle de riposte graduée de l'O.T.A.N. Ils avaient même insisté sur la nécessité d'aller plus loin que leur « synergie efficace », en donnant plus de souplesse à la manœuvre du corps français de bataille aéroterrestre grâce à l'arrivée à maturité des armes nucléaires préstratégiques, en envisageant l'engagement des forces classiques très en avant des frontières nationales, sous une couverture nucléaire, en prévoyant d'étendre à la République fédérale d'Allemagne une garantie nucléaire qu'elle ne réclame d'ailleurs pas.

Redisons-le fermement, cette intégration à la stratégie de l'O.T.A.N., présentée - ou non - sous la forme de la constitution d'un pilier européen du dispositif otanien, n'a rien à voir avec les besoins de notre défense. Elle la priverait de son autonomie, la soumettrait aux aléas d'une stratégie offensive dangereuse. La France n'a pas à prendre le relais des forces nucléaires américaines en Europe, à remplacer par son arsenal les fusées retirées dans le cadre du désarmement, à assumer une stratégie définie à Washington. Cela ne relève en aucune façon des exigences de sa sécurité.

L'accumulation des armements que proposent les auteurs de la motion de censure est aussi étrangère aux exigences réelles de notre sécurité en ce qu'elle porte gravement atteinte à l'une des composantes essentielles de la défense nationale, je veux parler de l'élément humain des armées. Car la dégradation subie par les gendarmes et les autres personnels militaires dans leurs conditions de vie et de travail ces dernières années - dégradation à l'origine du mouvement que nous connaissons - découle directement de la priorité exclusive qui a été accordée à la course aux armements par la loi de programmation 1987-1991, dont les auteurs de la motion défendent les orientations avec acharnement. Elle résulte de la ponction insupportable qu'a signifiée pour l'ensemble des budgets de l'Etat, et parmi eux les crédits du Titre III, crédits de fonctionnement des armées, l'accroissement considérable des crédits du titre V.

Vouloir, comme le souhaitent les auteurs de la motion, imprimer une nouvelle croissance au taux de 6 p. 100 l'an à ces crédits d'équipement pour les quatre années à venir, revient à décider de sacrifier un peu plus encore les personnels militaires et aussi civils des armées. C'est dire à ces personnels, par avance, qu'il ne sera non seulement pas possible de répondre positivement à leurs revendications, mais que leur situation va encore s'aggraver.

Or la crédibilité d'un système de défense ne repose pas seulement sur ses matériels, mais aussi largement sur les hommes et les femmes qui l'animent. En proposant un nouvel essor des dépenses d'équipement, les auteurs de la motion n'hésitent pas à mettre gravement en cause cette crédibilité. C'est inacceptable.

Si l'inflation des crédits d'armement que réclament les auteurs de la motion est en décalage total avec le contexte international, si elle n'entretient que peu de rapports avec les exigences nationales, elle répond en revanche parfaitement aux intérêts du complexe militaro-industriel, aux intérêts de ces entreprises qui réalisent, à partir des commandes de l'Etat, des profits particulièrement élevés. Il est établi, je vous le rappelle, que le taux de profit de l'armement est 2,5 fois supérieur au taux de profit moyen de l'industrie française. On comprend que les appétits industriels soient aiguisés par de tels résultats !

C'est pour combler ces appétits que les auteurs de la motion veulent poursuivre à un rythme effréné la course aux armements. La raison profonde de leur acharnement à défendre les taux de progression extrême de la loi de 1987-1991 réside dans le seul souci de permettre de réaliser des profits gigantesques.

Peu importe pour eux que le surarmement puisse constituer un obstacle pour le processus de détente en cours, qu'il remette en cause l'indépendance du système français de défense !

Peu importe qu'il entraîne toujours plus de restrictions pour les hommes, gendarmes et autres personnels militaires et civils !

Peu importe, enfin, que l'Etat ne puisse faire face aux besoins sociaux du pays, que l'élevation indispensable du niveau général des formations, la lutte contre l'échec scolaire, l'amélioration du système de santé et de protection sociale soient sacrifiés !

L'essentiel est de satisfaire les firmes d'armement françaises et étrangères !

Les communistes, pour qui la politique de défense nationale ne saurait être dictée par des intérêts industriels, pour qui le processus de désarmement en cours constitue une chance inappréciable pour la sécurité de la France, ne voteront évidemment pas cette motion de censure qui s'inspire de principes radicalement opposés aux leurs.

Mais leur position ne constitue en aucune manière une approbation du projet de loi gouvernemental.

M. François Fillon. Il faut l'expliquer !

M. Patrick Ollier. Vous ne le dites pas assez !

M. Louis Pierna. Car ce projet ne diffère que fort peu de celui des auteurs de la motion de censure.

Certes, sous la pression d'une opinion publique nationale et internationale qui ne comprend pas que la France persévère dans une politique de surarmement au moment même où les nations, pour la première fois, entreprennent de liquider des arsenaux nucléaires, sous la pression des besoins sociaux, le Gouvernement et le Président de la République ont réduit quelque peu les moyens globaux qu'une stricte reconduction de la loi de programmation aurait dévolus, pour les quatre ans à venir, à l'équipement. Mais comme le Gouvernement ne cesse - à juste titre - de le répéter depuis le début de ce débat sur la programmation 1990-1993, il ne s'agit pas d'une réelle réduction des crédits d'équipement militaire. Ceux-ci vont au contraire continuer de progresser au rythme très élevé de 4 p. 100 par an, indépendamment de l'inflation. Ce qui demeure exorbitant au regard des capacités économiques du pays et compte tenu des impératifs sociaux qu'il se doit de respecter. Ce qui, surtout, n'est en aucun cas justifiable étant donné le contexte international.

En outre, comme il a été précisé, l'ensemble des programmes de la loi 1987-1991 seront maintenus, même si quelques ralentissements dans leur exécution sont à attendre. L'ensemble des programmes, donc l'étude et la fabrication du missile S4, du missile M5, de la nouvelle génération de sous-marins nucléaires, de la bombe à neutrons, des armes tactiques nouvelles Hadès et A.S.M.P. Autrement dit, de toutes ces armes dont la mise en œuvre signifie la remise en cause de la doctrine française, des concepts de suffisance, de dissuasion et, au moins de fait, l'intégration de la France dans le dispositif militaire et la stratégie de l'O.T.A.N.

Les députés communistes ne seront pas avec les défenseurs du projet de programme 1990-1993 parce que les orientations qu'il contient, comme celles revendiquées par les auteurs de la motion de censure, reposent sur un refus de tirer la moindre conséquence de l'évolution favorable du contexte international, parce qu'elles tendent à faire de la France le fer de lance en Europe de l'organisation militaire du traité de l'Atlantique Nord. Ils ne seront pas avec eux parce que la programmation 1990-1993 exprime la même préoccupation de satisfaire les intérêts de l'industrie privée de l'armement au détriment des impératifs réels de défense nationale, au détriment de la condition militaire, au mépris des besoins d'éducation et de santé du pays.

C'est d'une tout autre politique de défense que la France a besoin.

Il faut d'abord mettre fin à la politique de surarmement en cours. Compte tenu des premiers pas importants accomplis dans la voie du désarmement, la France doit non seulement mettre un terme à la croissance des crédits d'équipement, mais décider d'une diminution immédiate des crédits consacrés notamment au nucléaire. Toute une série de mesures peuvent être arrêtées à cette fin : cesser tous les essais à Mururoa, abandonner l'étude et la fabrication de tout nouvel engin nucléaire, c'est-à-dire des missiles S4, M5,

de tous les missiles tactiques ou préstratégiques, de la bombe à neutrons, des armes chimiques ou bactériologiques. Cela implique aussi que la France arrête la construction des sous-marins nucléaires lance-engins de la nouvelle génération et des porte-aéronefs nucléaires dotés d'avions munis d'armes nucléaires tactiques.

La France, qu'il ne s'agit pas de désarmer unilatéralement aussi longtemps qu'on ne sera pas parvenu au désarmement universel, doit s'en tenir à une stricte suffisance d'armement nécessaire à une véritable défense nationale. Je vous rappelle qu'elle est actuellement bien au-delà de cette suffisance puisque les seuls arsenaux atomiques français stationnés en mer peuvent déjà détruire en Union soviétique un territoire bien plus étendu que celui de la France.

Il faut, ensuite, remettre en cause les orientations de la loi de programmation militaire qui visent à intégrer notre pays dans une défense européenne inféodée aux Etats-Unis et à l'O.T.A.N. La sécurité de la France n'a rien à gagner à sa participation à une stratégie d'affrontement de blocs, qui la prive de sa liberté de décision, qui entraîne ses forces dans une logique agressive.

Cette sécurité ainsi que la sécurité de l'Europe seraient bien mieux défendues si Paris décidait plutôt de soutenir activement les travaux de la conférence de Vienne sur le désarmement conventionnel, de favoriser le développement de la coopération entre les pays européens des deux blocs.

Compte tenu de la nécessité de refuser toute intégration à une politique militaire agressive en Europe, il conviendrait aussi de procéder à la dissolution de la force d'action rapide et de permettre le retour de ses composantes dans l'armée française.

Les économies réalisées à travers ces remises en cause du surarmement - 40 milliards de francs pourraient, selon nous, être prélevés immédiatement sur les dépenses relevant du suréquipement - devraient être affectées, d'une part, à l'amélioration du fonctionnement des armées et à la revalorisation de la condition militaire dont la dégradation porte atteinte à l'appareil de défense du pays. Elles pourraient, d'autre part, être affectées aux budgets de l'éducation nationale et de la santé, qui en ont cruellement besoin.

Permettez-moi, à cet égard, de souligner qu'il n'est pas déplacé d'évoquer la nécessité de satisfaire les grands besoins sociaux d'un pays dans un débat intéressant la défense nationale. Un pays ne se défend efficacement, en effet, que si sa population a des raisons de vouloir préserver les conditions d'existence qui s'offrent à elle. Il ne se défend efficacement que si sa population dispose d'un haut niveau de formation.

Le problème de l'industrie d'armement doit, enfin, être posé en des termes nouveaux.

Les impératifs de l'industrie privée française et étrangère ne doivent plus dominer les décisions relevant de la défense nationale. Il est urgent de limiter leur emprise sur la production d'armes. Une révision à la baisse de la programmation militaire, en obligeant de grandes entreprises à reconverter des productions militaires à des fins civiles, en fournirait l'occasion.

M. François Hollande. Et les arsenaux ?

M. Louis Pierna. Il faudrait aussi mettre fin aux projets de coopération internationale pour la production d'armes qui sont actuellement encouragés, renoncer à un Euréka militaire qui ne ferait qu'accroître la domination des industries sur les objectifs de défense.

Il faudrait, enfin, donner aux arsenaux et établissements d'Etat la priorité dans la production des armements encore nécessaires à la défense nationale. Car, sous contrôle de l'Etat, ce secteur industriel est celui qui offre le plus de garanties pour l'indépendance du pays. Ajoutons que le contrôle exercé par l'Etat sur ces établissements donne des moyens efficaces pour limiter les dérapages scandaleux constatés en matière de coûts.

Donner aux établissements de l'Etat et aux arsenaux cette priorité qui n'aurait jamais dû leur échapper implique d'abord que leur statut et celui de leurs personnels soient défendus, au lieu d'être attaqués comme ils le sont depuis plusieurs années, et singulièrement avec le projet de M. Chevènement qui tend à privatiser le G.I.A.T.

Donner une telle priorité implique également que la modernisation et l'adaptation des établissements d'Etat aux objectifs actuels de la défense nationale deviennent une préoccupation majeure pour l'Etat.

Telles sont les mesures que les députés communistes auraient souhaité voir proposer à l'occasion de la révision de la loi de programmation militaire. Nous en sommes très loin.

Je voudrais, pour conclure, formuler quelques remarques sur le débat auquel nous avons assisté.

Il n'est pas excessif de dire qu'il ne s'est pas situé du tout au niveau de l'enjeu que représente la politique de défense d'une puissance moyenne telle que la France.

Enjeu pour la sécurité du pays et pour celle de la planète, d'abord.

Enjeu pour la vie économique et sociale française, ensuite, puisque ce sont des richesses considérables qui sont, chaque année, consacrées aux armements : en 1990, 102 milliards de francs d'investissements pour le militaire et seulement 82 pour le civil dans le budget de L'Etat.

Je partage tout à fait, à cet égard, les propos tenus lors de la discussion générale par Mme Bouchardeau, pour qui le débat n'a pas posé les vrais problèmes, réduisant la réflexion des parlementaires à un échange d'arguments sur des données budgétaires. Alors qu'il aurait fallu procéder à un examen approfondi de la conjoncture internationale extrêmement nouvelle à laquelle nous sommes confrontés et de ses conséquences pour la défense, un accord semble s'être dessiné entre la grande majorité des participants pour ramener la discussion à d'étroites considérations financières. Au lieu de s'interroger sur l'éclairage nouveau qu'apporte aux problèmes de sécurité, de défense, l'accélération actuelle du processus de désarmement, on s'est pour l'essentiel, borné ici à énumérer des listes d'armes - quel joli catalogue ! - dont les centaines de milliards de francs de la programmation 1990-1993 permettraient de doter le pays. Des raisons pour lesquelles il faudrait poursuivre le surarmement, il n'a guère été question.

La même étroitesse est apparue en ce qui concerne le problème de la production d'armements. Bien des arguments ont certes été exposés pour justifier les cadeaux fantastiques que l'Etat s'approprie une fois de plus à faire aux industriels de l'armement. Mais la discussion a soigneusement esquivé la question de savoir pourquoi ce sont les industries privées qui ont la priorité des commandes.

Elle n'a pas davantage porté sur un problème pourtant essentiel pour l'emploi, pour l'avenir de l'industrie française : les conséquences du désarmement pour l'industrie et l'emploi. Si, comme il est souhaitable, le désarmement se confirme, la France devra, malgré ses réticences actuelles, limiter ses dépenses d'équipement. Il aurait été utile dans un débat comme celui-ci de prévoir dès maintenant les conséquences de ce fait.

N'aurait-il pas, enfin, été opportun d'évoquer ici la question du lien entre le désarmement et le développement ? Si des tensions existent dans certaines régions du monde - qui constituent des menaces - n'est-ce pas en grande partie à la misère dans laquelle se débattent des peuples entiers qu'on le doit ? Dès lors, la recherche de la sécurité ne consiste-t-elle pas prioritairement à aider ces peuples à se libérer du sous-développement ? Le désarmement, en permettant d'affecter des richesses considérables aux œuvres de vie plutôt qu'aux œuvres de mort, ne doit-il pas jouer à cet égard un rôle fondamental ?

Les limites extrêmement étroites données à ce débat ont évidemment trouvé une illustration particulièrement éclatante avec le choix du Gouvernement d'utiliser l'article 49-3 de la Constitution. Privés du débat que justifiait les problèmes de défense nationale, les députés ont été ainsi privés, par le recours à une méthode qui relève du chantage, du droit de voter ce texte ainsi que de l'amender.

M. Pierre Mazeaud et M. Eric Raoult. C'est vrai !

M. Louis Pierna. Ce n'est pas la discussion sur la motion de censure qui pourrait corriger l'impression désastreuse fournie par ce débat, puisque le désaccord entre les auteurs de la motion et ceux qui défendent le projet de programmation ne porte que sur le rythme auquel les crédits d'équipement militaire doivent s'accroître et sur rien d'autre.

De plus, ce débat est l'occasion de manœuvres politiques. Les prises de position de l'U.D.F. et de l'U.D.C. tendent en fait à un « reclassement » des forces politiques. En quoi cela intéresse-t-il la défense nationale et notre peuple ?

Si le tour étriqué pris par la discussion sur la programmation a de quoi choquer, il n'est pas vraiment étonnant.

Ceux qui souhaitent que la France maintienne son option en faveur de la course aux armements craignent la condamnation de l'opinion publique, redoutent l'expression de la moindre critique dans le pays en général, comme au sein des armées, d'ailleurs. Ils repoussent le principe d'un vrai débat démocratique sur le désarmement.

Ce débat, il faudra bien qu'un jour nous l'ayons. Les députés communistes, qui l'ont réclamé à plusieurs reprises tout au long de ces dernières années, ne cesseront de vous le rappeler, monsieur le Premier ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Eric Raoult. Votez la censure !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la défense de notre pays est d'importance trop grande et le consensus national dont elle bénéficie trop précieux pour que je puisse laisser dire que le Gouvernement méconnaîtrait l'une ou l'autre. Notre politique de défense est intimement liée à l'identité politique de la France. Le consensus national qui l'entoure marque l'attachement de tous nos concitoyens aux valeurs de liberté et de démocratie qu'elle sert.

Pour ces raisons, nous devons être particulièrement vigilants sur les engagements que nous prendrions par le texte qui vous est soumis. C'est de l'indépendance de la France qu'il s'agit, de son rôle en Europe et dans le monde. C'est bien pourquoi il fallait que ce débat ait lieu, et je regrette quelque peu que certains aient prétendu que tel n'avait pas été le cas alors que les temps de parole n'ont pas été épuisés et que tout le monde pouvait prendre la parole.

M. Jacques Baumel et M. Bernard Pons. Et les amendements ?

M. Didier Julia. Sans le dépôt de la motion de censure, on n'en aurait jamais parlé !

M. le Premier ministre. En fait, la procédure que nous avons suivie n'a interdit de parole qu'un seul homme : le ministre de la défense, mais tout le monde aurait pu parler.

Ces enjeux, la sécurité de la France, mesdames et messieurs les députés, ne sauraient se satisfaire de facilité ou d'illusions. Il eût été simple d'annoncer la poursuite de notre effort de défense à un rythme inchangé et de compter sur l'avenir pour que les choix se fassent d'eux-mêmes au lieu d'en assumer aujourd'hui la responsabilité.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. le Premier ministre. Une ambition excessive nous aurait bercés d'illusions, mais d'illusions sans lendemain. Bien amer eût été alors le retour à la réalité. Le meilleur gage de consensus est encore le réalisme, réalisme politique et économique. Nos concitoyens ne s'y trompent pas qui demandent tout à la fois vigilance et adaptation aux conditions nouvelles de notre sécurité. Ils savent bien qu'il ne saurait y avoir de défense efficace et crédible sans une économie saine et compétitive.

M. Didier Julia. Et sans argent !

M. le Premier ministre. Or des engagements excessifs et sans perspectives ne sauraient le garantir.

Travaillant sur ces sujets afin de préparer mon intervention sur la précédente loi de programmation, celle que nous modifions aujourd'hui, j'avais observé que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, aucune des lois de programmation militaire élaborées dans ce pays n'avait jamais été respectée ; toutes avaient été excessives. Nous essayons, nous tentons de rapporter nos ambitions aux possibilités économiques du pays.

M. François Hollande. Très bien !

M. Bernard Pons. Vous avez voté la précédente !

M. le Premier ministre. J'aimerais que le Gouvernement de la France puisse, dans quelques années, témoigner d'une loi de programmation militaire qui aurait, elle, été respectée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Eric Raoult. Il ne fallait pas voter la précédente !

M. le Premier ministre. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a travaillé, puisque le projet de loi qui vous avait été soumis, minutieusement élaboré par M. le ministre de la défense, Jean-Pierre Chevènement - auquel je veux rendre hommage pour la qualité du travail accompli -...

M. François Hollande. Vous avez raison !

M. Robert-André Vivien. Vous pourriez applaudir M. Chevènement !

M. le Premier ministre. ...s'inscrit, comme l'a souligné M. Boucheron, dans la continuité de la loi de 1987, tout en prenant la mesure des évolutions qui se sont produites depuis.

L'économie générale du texte précédent est donc respectée, contrairement à ce que prétendent certains d'entre vous, signataires de la motion de censure, tant sur le plan formel que sur celui des principes.

M. Jean Le Garrec. C'est un coup politique !

M. Pierre Mazeaud. Si rien n'est changé, ce n'est pas la peine de nous présenter un autre texte !

M. le Premier ministre. Sur le plan formel, d'abord, la loi de 1987 prévoyait que fût présenté un nouveau projet de loi actualisant les crédits d'équipement pour les années 1990 et 1991, et proposant ceux qui seraient susceptibles d'être inscrits en 1992 et 1993. C'est ce que nous avons fait.

Sur le plan des principes, ensuite, si le groupe socialiste a pu voter la loi de 1987, c'est parce qu'après de longues hésitations le gouvernement d'alors y reprenait les objectifs de notre politique de défense tels que les avait définis le Président de la République. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Robert-André Vivien. C'est trop gros, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Les débats de l'époque figurent dans les procès-verbaux des séances ; vous aurez plaisir à vous y référer !

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. le Premier ministre. Nous ne pouvions donc, revenus au Gouvernement, faire mieux que réaffirmer les principes d'une politique auxquels, pour notre part, nous n'avons pas cessé de souscrire. Est-ce notre continuité, mesdames et messieurs, que certains d'entre vous entendent censurer ? Ou bien faut-il comprendre que resurgit aujourd'hui la tentation alors enfouie de modifier les principes mêmes de notre stratégie autonome de dissuasion ? *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Didier Julia. La dissuasion nucléaire, c'est M. Mitterrand peut-être ?

M. le Premier ministre. Sur le plan financier, le Gouvernement s'engage, par ce texte, à maintenir la croissance des crédits d'équipement de nos forces armées. J'ai lu, ici ou là, qu'on imaginait qu'ils étaient diminués : pas du tout, on réduit la vitesse de croissance, mais il demeure une croissance, à un rythme certes moins soutenu que ne le prévoyait la loi de 1987. *(« Voilà » ! sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Il n'y en aura pas moins croissance des crédits affectés à l'équipement des forces armées : prévoir treize milliards de francs supplémentaires pour les deux prochaines années, c'est bien poursuivre l'effort. M. Pierna d'ailleurs ne s'y trompe pas, qui le conteste.

Fallait-il que la France, qui a toujours défendu l'idée de la suffisance de ses forces, s'engage dans la voie de la course aux armements précisément au moment où ses voisins, qui n'ont pas toujours eu sa sagesse, semblent découvrir que l'équilibre de paix en Europe peut être assuré à un niveau inférieur d'armement ?

M. Didier Julia. Attendez la conférence de Vienne !

M. le Premier ministre. La vigilance s'impose, et c'est pourquoi nos crédits d'équipement militaire continueront à progresser. Ils représentent un élément essentiel, même si ce n'est pas le seul, de notre dispositif de défense.

Je voudrais rappeler, bien que ce ne soit pas l'objet du débat d'aujourd'hui, qu'une défense efficace ne saurait se concevoir sans des hommes, mais également des femmes en nombre croissant, qui soient compétents et dévoués. Et l'une

des raisons qui nous ont conduits à nous engager dans la voie qu'il vous est proposé d'emprunter aujourd'hui est le désir de dégager davantage de marge de manœuvre pour améliorer la condition militaire.

M. François Hollande. Très juste !

M. le Premier ministre. Vous savez d'ailleurs qu'elle va faire l'objet d'un programme de relavorisation pluriennal que nous préparons actuellement.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le Premier ministre. Mais, si la vigilance s'impose, elle n'impose pas que notre politique ne tienne aucun compte des évolutions en cours et ne voie aucune différence avec le climat de guerre froide qui régnait il y a peu encore en Europe.

Les rapports Est-Ouest ont connu une amélioration sensible au cours des derniers mois. Personne ne songerait à le nier, encore moins à le regretter. Je veux du moins l'espérer. Il est incontestable que la fermeté occidentale, celle de la France en particulier, ont joué un rôle actif dans cette évolution. Je l'ai moi-même dit à plusieurs reprises, ici même notamment.

Le Président de la République, le premier, a rappelé que les risques d'instabilité en Europe tenaient d'abord au gigantesque déséquilibre des arsenaux conventionnels en présence. De là découlent deux orientations essentielles de la politique mise en œuvre par mon gouvernement : notre dissuasion nucléaire doit être modernisée pour que soit préservée sa crédibilité ; nos forces conventionnelles doivent répondre à un critère de crédibilité opérationnelle adapté à la spécificité de notre concept de défense.

Je voudrais revenir sur ces deux points et, par là même, répondre aux accusations injustes avancées par les signataires de la motion de censure selon lesquels mon Gouvernement remettrait en cause la crédibilité de la dissuasion nucléaire de la France. (« Oui ! Oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Robert-André Vivien. Nous confirmons !

M. Didier Julia. Absolument !

M. le Premier ministre. Il affaiblirait la position de notre pays dans les négociations en cours à Vienne, pour la réduction des forces conventionnelles en Europe.

M. Jean Le Garrec. Mais non !

M. Robert-André Vivien. C'est malheureusement vrai !

M. le Premier ministre. Vous n'y croyez pas vous-même ! Les accusations seraient graves, si elles étaient fondées, mais, étant infondées, elles sont un peu dérisoires.

M. Pierre Mazeaud. Ne soyez pas étonné, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. Un effort sans précédent pour la modernisation des composantes de notre dissuasion est entamé : en 1991, tous les sous-marins en patrouille seront dotés de missiles M 4 et le premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins, nouvelle génération, sera mis en service dès 1994.

Mme Françoise de Panafieu. Ce n'est pas grâce à vous !

M. le Premier ministre. Il sera d'abord équipé de M 45 puis, à terme, de M 5, missiles l'un et l'autre plus performants face aux défenses adverses. Le Président de la République était très attaché à ces décisions, vous le savez.

Les études se poursuivent pour la modernisation de la composante stratégique sol-sol du plateau d'Albion, afin que la solution la mieux adaptée puisse être mise en œuvre au tournant du siècle. En effet, nul ne saurait affirmer que le projet dont nous nous étions saisis était effectivement adapté

Alors que le nombre des têtes embarquées va considérablement augmenter dans les prochaines années et que les dix-huit S 3 du plateau d'Albion resteront parfaitement opérationnels jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, voudriez-vous faire croire que la crédibilité de la dissuasion se trouve remise en cause ? (« Oui ! Oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Thomas. C'est évident !

M. le Premier ministre. Ce n'est pas sérieux ! Quelques esprits partisans affectent de le penser, mais les adversaires potentiels de la France auraient garde de s'y tromper.

Enfin, nos forces préstratégiques, indissociables de nos forces stratégiques dont elles renforcent la crédibilité, connaissent une modernisation importante avec l'A.S.M.P. et l'entrée en service des premiers Hadès dès 1992.

Il faut également, d'ailleurs, mentionner l'effort consenti pour l'espace, dont les crédits augmenteront de 52 p. 100 dès 1990 ; il est vrai que nous revenons de loin. Or les satellites d'observation et de communication renforcent l'efficacité et la crédibilité des forces de dissuasion.

Sans même intégrer les crédits affectés à l'espace, la part des crédits nucléaires reste supérieure à 30 p. 100 si l'on tient compte de la transformation des Mirage 2000 N en 2000 N'. Comparons, je vous prie, ce qui est comparable.

Il n'est donc pas sérieux de dire que la dissuasion française serait compromise ! Tel ne serait assurément pas notre intérêt : fondement de nos options en matière de défense et de sécurité, la stratégie autonome de dissuasion que poursuit la France est la condition indiscutable de son influence et représente un gage de stabilité dans l'environnement mouvant et incertain que nous connaissons.

Nous nous réjouissons d'ailleurs de voir que les deux grands semblent décidés à réduire leurs forces nucléaires stratégiques. Mais, pour l'instant, les négociations à ce sujet, appelées Start, n'ont pas abouti et les Soviétiques poursuivent l'effort de modernisation de leurs forces nucléaires.

Plus encore, et nos partenaires le reconnaissent, notre politique représente un atout précieux pour l'ensemble de l'Europe au moment où celle-ci s'engage dans la voie difficile d'une défense européenne plus autonome.

Enfin, et j'y suis personnellement sensible, la dissuasion nucléaire de la France est une garantie pour la stabilité de l'équilibre à bas niveau recherché par les négociations dites de désarmement conventionnel. Non seulement dissuasion et désarmement sont compatibles, mais une dissuasion autonome modernisée et crédible est la meilleure garantie qui soit d'un désarmement conventionnel négocié et stable, auquel, monsieur Pierma, je vous rappelle que la France appelle. Elle approuve cet objectif et elle pousse à sa réalisation.

Cependant, si notre force de dissuasion nucléaire indépendante a contribué à ce que s'engagent des négociations sur la réduction des arsenaux conventionnels dont je suis heureux de voir que l'actuelle opposition finit par les approuver, après deux ans passés à tout faire pour les bloquer,...

M. Robert-André Vivien. Et 15 p. 100 d'avions en moins, on les approuve ?

M. le Premier ministre. ... elle ne saurait devenir l'instrument du *status quo* et de l'immobilisme en Europe.

La France se doit de jouer un rôle actif et d'initiative en faveur d'un désarmement conventionnel renforçant la stabilité en Europe, c'est-à-dire un désarmement négocié, vérifiable et non contournable. C'est ce que la France fait à Vienne. L'étalement ou la réduction de certains programmes conventionnels affecte-t-il nos intérêts nationaux dans cette négociation ? Je ne le crois pas.

M. Didier Julia. Si, c'est évident !

M. le Premier ministre. D'abord, parce que la révision de nos programmes conventionnels reste fort mesurée. Les programmes majeurs ne sont pas remis en cause et la réduction de certains systèmes prépare nos équipements d'avenir.

Ainsi, le char Leclerc représentera un progrès incontestable par rapport à l'AMX 30 et sera en avance de plusieurs années sur ses concurrents ; le lance-roquettes multiples marque un saut qualitatif essentiel et contribuera, avec le Mistral, avec les missiles antichar AC3G et avec les missiles sol-air à moyenne portée, à accroître la capacité de feu de notre dispositif terrestre.

Cette modernisation qualitative est particulièrement nette en ce qui concerne l'armée de l'air. S'il est vrai que les livraisons d'avions de combat passeront à vingt-huit par an à partir de 1992, c'est pour garantir la priorité du programme phare que représente pour nos armées l'ACT-ACM, autrement dit le Rafale, avion performant et polyvalent, dont nous n'avons pas retardé le moins du monde la réalisation, monsieur Galley. Votre phrase « Tous les programmes majeurs sont retardés » est inexacte.

M. Robert Galley. Presque tous !

M. le Premier ministre. Enfin, nos capacités de projection sont assurées grâce à des forces prépositionnées, à la force d'action rapide et à des moyens spécifiques air et marine, dont le groupe aéronaval est le dispositif essentiel.

Par ailleurs, cette modernisation s'accompagne d'une plus grande cohérence d'ensemble, assurée par la recherche d'équipements communs aux différentes armées, par exemple dans le domaine des missiles. Une meilleure cohérence résultera également de la mise en place du plan « Armées 2000 », destiné à permettre que nos forces armées s'adaptent à des menaces sans cesse plus diversifiées.

Modernisation qualitative et cohérence opérationnelle définissent les axes de notre politique en matière de forces conventionnelles.

Elles nous permettent de préparer la définition d'un niveau de suffisance crédible pour ces forces qui tiennent compte de la spécificité de notre concept de défense.

Faut-il laisser à d'autres, fussent-ils nos alliés et nos amis, la responsabilité de le faire ? Faut-il accepter que nous soyons désignées des réductions, à la suite d'un éventuel accord sur les forces conventionnelles, dans le climat d'euphorie qui règnera alors, sans que nous ayons réfléchi à la structure de nos forces conventionnelles la mieux adaptée à notre stratégie spécifique de dissuasion ?

Notre réponse, celle du Président de la République, celle du Gouvernement, est non, clairement non !

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. le Premier ministre. La France encourage la dynamique des négociations de Vienne, mais elle entend contrôler leur impact sur son propre dispositif. Réduire, oui ; désorganiser, non ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le projet de loi qui vous est soumis entend préparer cette échéance. Qu'y a-t-il de plus conforme à la politique d'indépendance nationale que nous entendons mener ? Certains d'entre vous ont décidé de voter contre ce projet, ...

M. Robert-André Vivien. Les gaullistes ! Les vrais !

M. Jean Le Garrec. C'est un coup politique !

M. Pierre Mazeaud. Encore !

M. le Premier ministre. ... les uns parce qu'ils le jugent trop dépensier, les autres pas assez. Certains sont même allés jusqu'à prétendre censurer le Gouvernement. C'est leur droit, mais c'est aussi leur responsabilité. On ne m'empêchera pas de percevoir deux attitudes distinctes : certains s'opposent par habitude, d'autres le font par conviction.

Ceux qui le font par conviction critiquent notre texte. Nous leur répondons, nous nous expliquons et nous pouvons même rester en désaccord sans que cela les conduise à une censure excessive, et c'est le cas de deux ou trois des groupes de cette assemblée.

M. Didier Julia. C'est une simple motion de censure !

M. le Premier ministre. D'autres, au contraire, décident d'abord de s'opposer, l'annoncent par voie de presse et ne recherchent les arguments qu'ensuite pour nourrir plus ou moins une motion de censure. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Péricard. C'est un peu faible !

M. le Premier ministre. L'attitude du R.P.R., dans sa majorité, puisque c'est de lui qu'il s'agit, consiste à peu près à nous dire : « La réponse est non. Dites-nous maintenant quelle était la question. » (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. François Hollande. C'est du Woody Allen !

M. le Premier ministre. Libre à vous ! Si je critique ce type d'attitude, voyez-y davantage une manifestation de ma sollicitude que de mon inquiétude, car je suis convaincu que votre motion de censure fait plus de tort à vous qu'à moi.

M. Jean Le Garrec. Oh oui !

M. le Premier ministre. Les pauvres !

Elle sera rejetée grâce notamment au soutien du groupe socialiste dont vous vous êtes permis de douter tout à l'heure, mais que je sais moi infatigable !

M. Jean Le Garrec. C'est vrai !

M. le Premier ministre. J'espère que l'on oubliera bien vite une péripétie secondaire sur un sujet qui ne l'est pas !

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le Premier ministre. Ce projet est le meilleur que l'on pouvait faire en conciliant les impératifs de la défense et ceux de l'économie. Nous avons fait les choix que d'autres s'étaient bornés à éluder...

M. Robert-André Vivien. Vous n'avez rien fait !

M. le Premier ministre. ... et votre quatrième motion de censure connaîtra le sort des trois précédentes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas une très bonne chute !

M. François Fillon. Il n'y a pas le moindre choix dans le texte !

M. le président. La discussion générale est close.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures quarante-cinq, deuxième séance publique :

Vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution par MM. Pons, Chirac, Labbé, Pasquini, Kaspercic, Bachelet, Raynal, Régis Perbet, Houssin, Reitzer, Chamard, Mme Bachelot, MM. Thomas, Valleix, Jonemann, Ueberschlag, Léonard, Raoult, Legras, Mancel, Lepercq, Auberger, Marcus, Balkany, Berthol, Dubernard, Gorsc, Toubon, Baumel, Ollier, Couveinhas, Bourg-Broc, Charié, Dehaine, Cousin, Masdeu-Arus, Vachet, Julia, Mmes Nicole Catala, Sauvaigo, MM. Nungesser, Bernard Debré, Mme Ailliot-Marie, MM. Limouzy, Xavier Deniau, Mme Hubert, MM. Poujade, Drut, Mazeaud, de Broissia, Bailadur, Serge Charles, André, Jean-Louis Masson, Schreiner (*Bas-Rhin*), Couve, Demange, Goasduff, Grussenmeyer, Lucien Richard, Dominique Perben, Borotra, Jean de Gaulle, de Gastines, Juppé, Boyon, Terrot, Péricard, Robert-André Vivien, Bergelin et Fillon.

(Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi de programmation n° 733 relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures cinquante*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER